



## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 07/01/2019 POUR L'EXERCICE 2017/2018**

Avant de démarrer cette Assemblée Générale, le Président propose d'observer une minute de silence, en mémoire d'un membre de l'Association, décédé en décembre dernier, M. Jean-Pierre Guilloteau, qui était musicien flûtiste à l'Harmonie.

### **I. Liste de présence**

La liste de présence est consultable auprès de la secrétaire.

Nombre de **présents** : 13

Dont Ecole de Musique : 1

dont Section Harmonie : 3

Dont Section Arpeggio : 3

dont Comité Directeur : 6

**Excusés** : M.Regelmann (Harmonie)  
M. et Mme RIETSCH Anne-Catherine et Jean-François (Arpeggio)  
Mme BADER Sabine  
Mme GAUTREAU Marion

### **II. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 08/01/2018**

Aucune remarque concernant le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 08.01.2018 n'est émise, celui-ci est donc approuvé à l'unanimité, hormis une abstention d'une personne non membre l'an dernier.

### **III. Rapport moral et rapport d'activité de l'Association**

Le rapport est consultable auprès de la secrétaire.

Le Président précise la **répartition des effectifs** de l'association, soit 176 membres, répartis sur les quatre sections (Ecole 156, Arpeggio 15, Harmonie 24, Riedisax 4). Le total n'atteint pas 176 compte tenu de l'activité de certains membres dans plusieurs sections.

Le nombre d'élèves de l'Ecole de Musique atteint 202 (214 en 2018) dont 32 adultes (27 en 2018).

Les **19 salariés** (idem en 2018) de l'Ecole ont assuré 132,25 heures par semaine contre 126,25 l'exercice précédent, soit 4630 heures contre 4420 (en 2018) heures par an.

La **formation musicale** représente 82,75 h/semaine contre 80,25 l'exercice précédent, et la pratique collective 6,5h contre 3 l'an passé. La coordination pédagogique est de 10h/semaine, l'administratif de 10h/semaine et la direction musicale de l'Harmonie de 2h.

Les **partenaires** soutiennent l'association à hauteur de 91m€ pour la Ville de Riedisheim, et de 15000 € (16300 € en 2018) pour le Conseil Départemental.

Le Président présente la liste des **prestations assurées** par les différentes sections durant l'année (cf. document joint à ce rapport) : soit 8 pour l'Harmonie, 3 pour Arpeggio, 4 pour Riedisax, et 2 pour l'Ecole (à rajouter, les différentes auditions des classes d'instruments durant l'année).

Il fait le point sur la **réalisation des objectifs**, à savoir la continuité dans la rigueur de la gestion administrative et financière, et la simplification des procédures de réinscription en début d'année, ainsi que la création d'un site WEB en cours.

Les nouveaux objectifs à atteindre misent sur le bilan et la réflexion quant à la dynamisation des sections orchestrales, sur la formation musicale numérique, et sur la communication tant interne qu'externe.

Les **réussites et difficultés** de l'Association s'inscrivent dans la rigueur de la gestion administrative et financière, le recrutement de nouveaux musiciens « expérimentés » pour les sections musicales –qui reste toutefois insuffisant-, et surtout l'implication des membres dans la vie de notre association.

Les **remerciements** vont aux membres actifs des sections, ainsi qu'à leurs responsables, au Conseil Départemental du Haut-Rhin par son soutien financier, à la Ville de Riedisheim, le maire M. NEMETT pour le soutien financier et aussi l'implication dans la vie de l'Association, et enfin le fort soutien de Claudine PERRAUDIN conseillère municipale déléguée, avec les services de la Ville, notamment le service Culture et l'équipe de Jérôme Hueber, et les Services Techniques.

#### **IV. Rapport financier du Trésorier**

La trésorière, Mme Marie-Claude Zurbach présente le rapport financier pour l'exercice écoulé (de 12 mois, soit du 01 août 2017 au 31 juillet 2018).

Les opérations comptables ont été enregistrées par Mme Nathalie PARMENTIER, en charge du poste administratif de l'Ecole, et contrôlées par Mme Marie-Claude ZURBACH en sa qualité de trésorière.

Ce rapport est joint au présent document. Il évoque successivement les **résultats de la gestion** durant l'exercice, et l'origine des ressources et emplois de l'association.

A noter cependant :

- le résultat légèrement négatif de 1166 €.
- la **subvention** reste à percevoir compte de la date d'arrêté du bilan, soit 60% en mars et 40% en octobre,
- le montant des disponibilités, soit 81m€, est constitué des soldes bancaires,
- une **provision** pour charges de 9570 € (comme en N-1) représente des indemnités de fin de carrière du personnel salarié de l'Association –les professeurs essentiellement- En effet, il est obligatoire d'avoir des disponibilités pour les départs à la retraite. L'Association peut donc considérer ces sommes comme des fonds à investir ou les constituer en provisions,
- cette provision a donc été calculée pour 3 professeurs susceptibles de partir (2 au violon et 1 à la mandoline) et le calcul a été fait au prorata du passif social de 32000 €
- l'association fonctionne avec une **employée administrative et comptable**, sachant que la gestion des paies des salariés est gérée par le Groupement d'Employeurs –coût moins important pour l'association- et réalisé par le biais d'un comptable externe.

## **V. Rapport des réviseurs aux comptes**

La fiche de contrôle établie le 4 janvier 2019 à la suite de la révision des comptes synthétise les remarques et conclusions des réviseurs, soit Sébastien KOENIG (qui a remplacé Jean-Pierre GUILLOTEAU), et Isabelle GODBILLON. Ce document est joint au présent rapport.

Pas de remarque particulière par ces derniers, hormis une question sur un léger écart dans le tableau d'amortissements, et qui a été corrigé.

La certification des comptes est donc approuvée sans réserve, ainsi que décharge au trésorier.

## **VI. Approbation des comptes**

Les Comptes de l'exercice comptable du 1/8/2017 au 31/7/2018 ont été approuvés à l'unanimité.

## **VII. Affectation du résultat**

La proposition d'affecter le résultat dans le poste « réserves » du nouvel exercice 2018/2019 est votée à l'unanimité.

## **VIII. Election de nouveaux réviseurs aux comptes**

Madame Isabelle GODBILLON conserve ce poste et Madame Nadine Schwendener remplace M. Sébastien KOENIG.

Ces deux personnes sont élues à l'unanimité.

## **IX. Présentation et approbation du budget prévisionnel de l'Association**

Le document du budget est joint au présent rapport.

Le budget global de l'association est la synthèse des budgets des 4 sections (Ecole, Arpeggio, Harmonie, Riedisax).

La **contrainte** communiquée par la Ville de Riedisheim reste la stabilité du montant de la subvention.

Les points les plus importants concernent : les salaires et charges, soit près de 80 % du budget global, les frais de gestion de paie depuis l'exercice 2015/2016, auparavant le CDMC effectuait ce travail à titre gratuit.

On ne constate pas d'évolution notable au niveau de l'Ecole de Musique, et globalement, le budget prévu reste conforme au budget réel.

Par ailleurs, l'approbation du budget n'est soumise qu'au choix du Comité Directeur qui l'a approuvé.

La ligne directrice à suivre est de prévoir un ajustage éventuel en cours d'exercice si de nouveaux éléments se présentent.

## **X. Election ou remplacement de membres du Comité Directeur**

Depuis la démission de M. Jacques SATKOWSKI en 2016/2017, il n'y a pas eu d'autre candidat pour le poste de représentant des Parents d'Elèves au Comité Directeur, ce **poste reste donc toujours vacant**.

## **XI. Cotisations des membres**

Celle-ci est de 20€ actuellement. Il est décidé de ne pas la réévaluer.

Elle inclut 3€ d'assurance pour les instruments et les personnes physiques. 15€ restent à l'association. Il existe également une assurance par le biais de la Fédération des sociétés de musique, chez Groupama.

## **XII. Interventions diverses :**

Quelques interventions suite au rapport moral du Président sur la question du **recrutement de nouveaux membres dans les sections.**

Plusieurs propositions sont faites, notamment la nécessité d'organiser des **interventions**, surtout de l'Harmonie, dans des lieux de passage, comme cela se fait par exemple à Thann à la médiathèque. Il est suggéré une intervention au Super U de Riedisheim.

Des **pratiques collectives** sont absolument nécessaires, comme cela se fait déjà, dans le cadre de l'École de Musique, avec l'ensemble de Flûtes de Danièle Greiner, l'orchestre à cordes de Christine Blaise.

Les actions de recrutement sont également à faire par le biais des professeurs d'instruments. Ceux-ci peuvent intervenir dans les écoles primaires.

De **nouveaux professeurs de musique baroque** ont été engagés depuis cette année, en théorbe et guitare, en viole de gambe et clavecin. Ceux-ci peuvent également aider au recrutement de nouveaux élèves ou instrumentistes.

Une remarque : les **auditions des classes d'instruments** qui se font régulièrement à la Grange durant l'année, ne touchent qu'un public déjà convaincu, et n'aboutissent pas forcément à de nouveaux recrutements.

Clôture de la séance à 21h.

Le Président,

La Secrétaire,